

Marché à procédure adaptée

**TRANSPORT POUR SORTIE au
FUTUROSCOPE**

Etablissement contractant :

Collège Jean Monnet
Route de Saint Bressou
46120 LACAPELLE-MARIVAL
Représenté par Madame Laëtitia FRAN CART, principale

Personne à contacter : Mme Séverine PEYRONNET 0460015s-gest@ac-toulouse.fr

ARTICLE 1 – NATURE ET OBJET DU MARCHE

Le marché est un marché à procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique. Le présent cahier des charges comporte 8 articles et une annexe.

Le marché a pour objet la réalisation d'un voyage scolaire au Futuroscope pour 49 élèves et 4 accompagnateurs en avril 2025 selon le programme en annexe.

ARTICLE 2 – DESCRIPTIF DE LA PRESTATION DEMANDEE – CF. programme détaillé en annexe

SEJOUR au Futuroscope
Dates : du mercredi 2 au vendredi 4 avril 2025.
2 jours pleins sur place – Départ souhaité le mercredi matin.
Effectif prévisionnel : 49 élèves + 4 accompagnateurs
ALLER : Transport autocar.
RETOUR : Transport autocar.
Autocar et chauffeur à disposition pour la durée du séjour.

Le prix devra comprendre :

- Tous les déplacements en bus y compris les frais de péage, les repas et l'hébergement le cas échéant du chauffeur.

L'effectif des participants (élèves et accompagnateurs) est susceptible de modification. Le soumissionnaire devra préciser les modalités de révision des tarifs dans ce cas.

ARTICLE 3 – PRESENTATION ET VALIDITE DES OFFRES ; DATE LIMITE ET MODALITES DE DEPOT

Le dossier d'offre devra contenir :

- Le devis global du transport ainsi que les prix unitaires ;
- Une fiche technique présentant les caractéristiques de l'offre ;
- Une fiche de présentation du soumissionnaire et son assurance responsabilité civile (RCP).

Date limite de dépôt des offres : 10/11/2024 à 12h00

Les offres doivent être déposées sur la plateforme de publication <https://mapa.aji-france.com>

Durée de validité des offres : 90 jours à partir de la date limite de réception des offres

ARTICLE 4 – VARIANTES

Le soumissionnaire est autorisé à proposer des variantes si une offre qui n'est pas une variante est également soumise. La variante peut porter sur les modalités d'aller et de retour, les dates de séjour ou le contenu en vue d'adapter le séjour au tarif maximum indiqué à l'article 2.

ARTICLE 5 – CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

L'offre sera évaluée selon les critères suivants :

- Prix du transport : 60%
- Qualités des services associés : 40% (L'offre devra être suffisamment détaillée pour permettre une évaluation de la qualité de l'hébergement et des transports proposés : confort du car, adéquation de l'offre au programme...).

ARTICLE 6 – NOTIFICATION DU MARCHE

L'avis d'attribution du marché sera publié sur la plateforme <https://mapa.aji-france.com>. Le marché fera ensuite l'objet d'un contrat signé par les deux parties.

ARTICLE 7 – MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement se fera par mandat administratif. Deux acomptes peuvent être demandés sur présentation de factures d'acompte, selon un calendrier prévisionnel soumis à validation sur 2025.

ARTICLE 8 – LITIGES

Tout différend survenant à l'occasion du marché devra être porté à la connaissance du pouvoir adjudicateur préalablement à la mise en œuvre de la procédure contentieuse. En cas de recours contentieux, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Toulouse.

Le marché pourra être déclaré infructueux en cas d'offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables et aucun recours ne sera possible pour ces raisons

CAHIER DES CHARGES SEJOUR FUTUSCOPE – AVRIL 2025 – ANNEXE PROGRAMME DETAILLÉ

	JOUR 1 Mercredi 2 avril	JOUR 4 Jeudi 3 avril	JOUR 5 Vendredi 4 avril
PETIT-DEJEUNER	DÉPART DU COLLÈGE EN CAR vers le Futuroscope et pique-nique au Futuroscope	<i>Petits déjeuners pension</i>	
MATIN		Futuroscope	Futuroscope
DEJEUNER		<i>Repas sur place</i>	
APRES-MIDI	Futuroscope	Futuroscope	Futuroscope
DINER	<i>Repas sur place</i>		<i>Panier repas fourni</i>
SOIREE & NUIT	Nuit à l'hébergement		Retour à Lacapelle-Marival